



AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN RÈGLEMENT MODIFIANT
DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 81-702 CONCERNANT LES PISCINES
DANS LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – LE 9 AVRIL 2024 À 18 H

Projet de règlement R-2024-702-11

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 mars 2024, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement **R-2024-702-11** intitulé : « **Règlement modifiant de nouveau le *Règlement 81-702 concernant les piscines dans la Ville de Dollard-des-Ormeaux* afin de préciser le niveau de la plage antidérapante** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 avril 2024, à 18 h, dans la salle du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement R-2024-702-11 vise tout le territoire de la Ville.
4. Ledit projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville à ville.ddo.qc.ca ou au bureau du greffier, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, sur rendez-vous.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 28 mars 2024.

SHAWN LABELLE, greffier